

# **ATTESTATION- INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

Personne physique

**Organisateur : Association Saint Jean Animations**

**Adresse: La mairie 1 place de la mairie**

**07580 Saint Jean Le Centenier**

## **Inscription pour le Fouillis de St Jean**

**Se déroulant le: Dimanche 7 Septembre 2025 de 7 à 17h à Saint Jean Le Centenier**

*Je soussigné(e),*

Nom: ..... Prénom: .....

Né(e) le :..... /...../..... à:(ville):.....département :.....Pays : .....

Adresse: .....

CP: ..... Ville: .....

Tél:.....email: .....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le .....par .....

**Besoin du véhicule sur place    oui    non    (entourez la mention )**

***Déclare sur l'honneur:***

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir lu et accepté le règlement intérieur du fouillis

**Fait à : ..... le ..... /..... / 2025**

Signature :

**Tarif : 5€ les 5 mètres ( possibilité 5, 10 ou 15 mètres)**

*Ci-joint règlement de... \_\_\_\_\_ euros pour l'emplacement pour une longueur de ☐ 5 mètres*

Espèces : ☐

☐ 10 mètres

Chèque : ☐ N° :

Banque

☐ 15 mètres

Note :

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.  
La circulation des véhicules seront totalement interdite pendant l'ouverture au public sur toute la surface du vide-greniers.  
Le stand doit être rendu vide ,les déchets et encombrants doivent être récupérés par l'exposant.

# **Le Fouillis de St Jean le 7 septembre 2025 de 7h à 17h**

## **Règlement intérieur**

**Art 1 :** Le Vide-greniers « Le Fouillis de St Jean » est organisé par Saint Jean Animations

. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

**Art 2 :** L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (7 h) à la fin (17 h) du Fouillis. Les emplacements non occupés à 7 h du matin pourront être loués à nouveau par les organisateurs. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

**Art 3 :** Déclare sur l'Honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés

- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Art 4 :** Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant Le Fouillis.

**Art 5 :** Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 1 Aout 2025

Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée. La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera annulée

**Art 6 :** l'exposant s'engage à rester du début à la fin du Fouillis (7h à 17h) la circulation automobile sera interdite sur toute la surface du Fouillis pour des raisons de sécurité.

**Art 7 :** La participation au Fouillis de St Jean implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

**Info :** La buvette de l'association se trouve sur la place de l'église ainsi que les toilettes publiques.

L'entrée des exposants se fait du côté de la station AVIA de 4h30 à 6h30.

Les déchets et encombrants doivent être récupérés par l'exposant.

<https://www.saint-jean-le-centenier.fr/>

# **Attention !!**

## **Nouvelles modalités d'inscriptions**

Pour des raisons de logistique

Les inscriptions se feront tout le mois de juin pour les St Jeannais

Et tout le mois de Juillet pour les « extérieurs »

Il n'y aura plus d'inscriptions après le 1<sup>er</sup> Aout et en septembre

## **Inscriptions :**

Sur internet : <https://www.saint-jean-le-centenier.fr/>

A l'agence postale communale le matin de 9h à 12h

Au restaurant le St Jean les vendredis 17 juillet et 1er Aout de 18h à 20h